

65520 - Fonds d'attractivité

Contrat Départemental - Fonds de développement et d'attractivité - Proposition d'aide à la rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique et à la mise aux normes du clubhouse du stade Joffre Lefebvre par la Commune de LINGOLSHEIM

CP/2020/317

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, le 11 décembre 2017.

Le projet d'attractivité et de développement de rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique et de mise aux normes du clubhouse du stade Joffre Lefebvre de la Commune de Lingolsheim, co-construit entre le Département, la Commune de Lingolsheim, s'inscrit dans les enjeux prioritaires suivants, "assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes" et "conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public" avec pour objectifs opérationnels "d'agir sur l'environnement pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires" et " d'accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations."

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer à la Commune de Lingolsheim une contribution financière, sous forme de subvention d'investissement, du Département, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour le projet de rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique et de mise aux normes du clubhouse du stade Joffre Lefebvre à Lingolsheim et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec la Commune de Lingolsheim et le Tennis Club de Lingolsheim ainsi que la convention financière qui en découle.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...) et territoires d'avenir pour les habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le Contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. La Commune de Lingolsheim (porteur du projet) a approuvé le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg le 19 mars 2018.

Le projet d'attractivité et de développement de rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique et de mise aux normes du clubhouse du Stade Joffre Lefebvre, porté par la Commune de Lingolsheim s'inscrit dans les enjeux prioritaires :

- Adapter le territoire à l'avancée en âge :
 - o Construire des territoires bienveillants pour les seniors ;
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes :
 - o Agir sur l'environnement pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires ;
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public :
 - o Accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations.

CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

L'amélioration des conditions de pratique d'Education Physique et Sportive (EPS) des collèges Galilée et Maxime Alexandre de Lingolsheim est une nécessité dans la mesure où ces deux établissements ont été diagnostiqués comme carencés en équipements sportifs par le Département en 2017.

Projet Educatif Partagé et Solidaire de Lingolsheim et amélioration des conditions de pratique EPS du collège Maxime Alexandre

La Commune de Lingolsheim est engagée avec le Département dans un partenariat qui a abouti le 25 juin 2018 à la signature d'un Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS).

Ce partenariat comprenait un volet immobilier dans lequel la Commune de Lingolsheim s'est engagée à la construction du complexe sportif Maxime Alexandre qui correspond aux besoins des associations sportives locales et du collège du même nom. Ce projet estimé à 4 683 000 € a fait l'objet d'un soutien départemental à hauteur de 1 404 900 € (délibération CD/2018/017).

Amélioration des conditions de pratique EPS du collège Galilée

Afin de pallier les carences d'accès à des équipements sportifs du collège Galilée de Lingolsheim, le Département a délibéré le 6 mai 2019 pour soutenir une première phase de travaux des installations du stade Joffre Lefebvre à savoir la rénovation du hall des sports et de la piste d'athlétisme. Ce projet estimé à 3 750 000 € HT a fait l'objet d'un soutien départemental à hauteur de 1 125 000 €.

L'objet du présent rapport est de proposer à la Commission Permanente de poursuivre ce partenariat entre la Commune de Lingolsheim et le Département pour améliorer les installations sportives du stade Joffre Lefebvre.

A cette fin, la Commune de Lingolsheim s'engage dans un projet de rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique et de mise aux normes du clubhouse du Stade Joffre Lefebvre.

Le terrain de football en gazon synthétique situé au sein de l'espace sportif Joffre Lefebvre a été réalisé en 2005 au bénéfice du club de football local et des élèves du collège Galilée. Après quinze années d'utilisation intensive, des travaux de rénovation s'avèrent nécessaires.

C'est pourquoi, la Commune a pris la décision de renouveler le tapis synthétique en optant pour une solution de remplissage en sable dépourvue de matériaux plastiques.

De plus pour compléter les travaux engagés sur ce secteur, la Commune a également décidé une mise aux normes d'accessibilité du bâtiment clubhouse conformément à la loi de 2005 et à l'Ad'AP, « l'Agenda d'Accessibilité Programmée » de la Commune.

Le projet porté par la municipalité consiste donc en la démolition/reconstruction d'une terrasse à niveau avec le bâtiment ainsi que la création d'une rampe pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et l'ajout d'un bâtiment modulaire comprenant douches et sanitaires accessible également aux PMR.

Cet équipement est le principal outil du Tennis Club de Lingolsheim, club très actif dans le domaine de l'inclusion qui de ce fait intègre le partenariat avec les deux collectivités.

LES ENGAGEMENTS DES DIFFERENTS PARTENAIRES

Les engagements de la Commune de Lingolsheim

Dans la continuité de la convention partenariale relative à la rénovation du hall des sports et de la piste d'athlétisme du stade Joffre Lefebvre conclue le 12 septembre 2019 entre le Département, la Commune et le collège Galilée de Lingolsheim, la Commune réaffirme ses engagements dont notamment :

- Garantir l'accès du collège Galilée, aux installations sportives du stade Joffre Lefebvre et au complexe sportif Amitié pour un volume horaire correspondant aux besoins définis par l'Éducation Nationale dans le cadre de l'Education Physique et Sportive (EPS) ou de la pratique associative (UNSS) ;
- Garantir une gratuité d'accès pour le collège Galilée de Lingolsheim durant 15 ans pour les installations de plein air ;
- Garantir un accès le plus large possible aux associations sportives locales, notamment les associations œuvrant dans le champ du handisport et du sport adapté ;
- Mettre à disposition gratuitement du Département, le cas échéant et une fois par an maximum, les installations du stade Joffre Lefebvre, en cas de besoin administratif ou événementiel.

Les engagements du Tennis Club (TC) de Lingolsheim :

Le TC de Lingolsheim s'engage à :

- Poursuivre le travail engagé avec les jeunes des IME (Instituts Médico Educatifs) notamment les IME Rothig et Simone Veil ;
- Se rapprocher de l'EHPAD de Lingolsheim pour construire une action en direction des personnes âgées.

Les engagements du Département

Le Département s'engage à :

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ces projets, notamment les services des Missions Autonomie et Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune durant la phase de conception et de réalisation des ouvrages ;
- Apporter une contribution financière, sous forme de subvention d'investissement, à la rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique, au titre du Fonds de développement et d'attractivité des contrats départementaux de développement territorial et humain d'un montant de 96 540 € ;
- Apporter une contribution financière, sous forme de subvention d'investissement, à la mise aux normes d'accessibilité du clubhouse, au titre du Fonds de développement et d'attractivité des contrats départementaux de développement territorial et humain d'un montant de 15 730 €.

PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

Pour les deux projets précités, les plans de financements proposés sont les suivants :

Rénovation du terrain synthétique :

Dépenses HT		Recettes HT	
Maitrise d'œuvre	11 600 €	Département	96 540 €
Travaux	310 200 €	Fonds Aide Football Amateur - Ligue Grand Est	20 000 €
		Commune	205 260 €
TOTAL HT	321 800 €	TOTAL HT	321 800 €

Mise aux normes d'accessibilité du clubhouse:

Dépenses HT		Recettes HT	
Maitrise d'œuvre	9 200 €	Région	29 367 €
Contrôle technique	1 300 €	Département	15 730 €
Aménagements extérieurs	113 900 €	Commune	112 203 €
Bâtiment modulaire	32 900 €		
TOTAL HT	157 300 €	TOTAL HT	157 300 €

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au titre du Fonds

de développement et d'attractivité d'un montant de 96 540 € pour le projet de rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique et de 15 730 € pour le projet de mise aux normes d'accessibilité du clubhouse de tennis du stade Joffre Lefebvre de Lingolsheim.

Dans ce cadre et selon les engagements précités, il est proposé à la Commission Permanente :

- de décider, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique et de mise aux normes du clubhouse du stade Joffre Lefebvre par la Commune de Lingolsheim ;
- de dire que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage portée par la Commune de Lingolsheim ;
- d'attribuer une subvention d'investissement de 96 540,00 € à la Commune de Lingolsheim pour la rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique du stade Joffre Lefebvre de Lingolsheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- d'attribuer une subvention d'investissement de 15 730,00 € à la Commune de Lingolsheim pour la mise aux normes du clubhouse du stade Joffre Lefebvre de Lingolsheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Lingolsheim et le Tennis Club de Lingolsheim ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Lingolsheim, joint en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser son Président à signer les deux conventions précitées.

La Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €	23 599 973,00 €	112 270,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son Président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique et de mise aux normes du clubhouse du stade Joffre Lefebvre par la Commune de Lingolsheim ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage portée par la Commune de Lingolsheim ;

- décide d'attribuer une subvention d'investissement de 96 540,00 € à la Commune de Lingolsheim pour la rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique du stade Joffre Lefebvre de Lingolsheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- décide d'attribuer une subvention d'investissement de 15 730,00 € à la Commune de Lingolsheim pour la mise aux normes du clubhouse du stade Joffre Lefebvre de Lingolsheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Lingolsheim et le Tennis Club de Lingolsheim ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Lingolsheim, pour permettre le versement des subventions pour les deux projets précités, joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise son Président à signer les deux conventions précitées.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY